

# TERMES DE REFERENCE

## Termes de référence Appui aux ciblage communautaires

### Projet Filets Sociaux de Sécurité - Programme TMDH

**Termes de Références (TDR) pour le recrutement des Consultants individuels d'Appui au Ciblage Communautaire des activités TMDH à Betioky Atsimo (sur 06 Fokontany) du Projet de Filets Sociaux de Sécurité du Gouvernement Malagasy et mis en œuvre par le Fonds d'Intervention pour le Développement (FID)**

#### A. Contexte

La Banque Mondiale renforce son engagement dans la lutte contre la pauvreté et dans le développement de Madagascar en intensifiant son investissement dans le secteur de la protection sociale.

Ainsi, la République de Madagascar a bénéficié d'un appui de la Banque Mondiale dans le cadre de la mise en place d'un programme de filets sociaux de sécurité (FSS) mis en œuvre par le FID.

Le projet FSS est un Programme de Filets Sociaux de Sécurité d'une durée de 4.5 ans (novembre 2015 à septembre 2020). Cette composante comporte trois activités dont deux concernent les transferts monétaires : Programme de Transfert Monétaire pour le Développement Humain (TMDH) et le Programme Argent Contre Travail-Productif (ACT-P). Ces deux programmes sont réalisés dans cinq (05) Régions mais couvrent des Districts différents. Les deux programmes s'inscrivent dans les actions du gouvernement pour améliorer la protection sociale, surtout envers les ménages les plus pauvres.

#### Sous composante TMDH :

Le TMDH est un transfert d'argent conditionnel qui cible les ménages les plus pauvres ayant des enfants âgés entre 0 et 10 ans et a comme objectifs spécifiques de leur fournir un supplément de revenu pour :

- appuyer l'intégration des enfants de 6 à 10 ans dans le système scolaire,
- promouvoir l'amélioration de l'état nutritionnel des enfants de 0 à 5 ans.

Les ménages bénéficiaires de ce programme seront sélectionnés selon une méthodologie déjà élaborée et décrite dans les manuels d'opérations du FID. Ce processus de ciblage comprend deux grandes étapes dont la première est le ciblage communautaire et la seconde étape est l'enquête PMT.

L'appui au ciblage communautaire est confié par le FID à des Consultants spécialisés en mobilisation communautaire. Les Consultants sont recrutés par le FID conformément à son Manuel de passation de marchés approuvé par la Banque Mondiale.

La région et district couvert par le programme sont présentés dans le tableau qui suit. Les interventions des consultants sont réparties dans les fokontany concernés.

Tableau 1 : La région et district d'intervention de cette consultation

LOT	VAGUE	Prévision du nombre de ménages à cibler	District	Région	Programme
	1	700	Betioky Atsimo	Atsimo Andrefana	TMDH

**Le présent Termes de référence<sup>1</sup> décrit les objectifs et les activités attendus des Consultants individuels d'Appui au Ciblage Communautaire pour la sous composante TMDH.**

**Rappel du contexte** : lors du processus de ciblage des ménages bénéficiaires du TMDH à Betioky-Sud, 06 Fokontany n'ont pas été traités pour divers motifs (nouvellement créés, manque d'information sur l'existence d'écoles, etc.). Aussi, il a été évoqué lors de la cérémonie de premier transfert à Bezaha le 10 octobre 2016 de retraiter ces Fokontany.

Le FID fait appel à des consultants individuels possédant les qualifications et les expériences requises pour mener les formations, les dénombrements, les recensements avec les CPS, les validations, les saisies, les distributions des livrets et des contrats, la mise en place des mères-leaders. Les consultants seront structurés comme suit : coordonnateur, superviseurs, dénombreurs et enquêteurs, socio-organisateurs. Les consultants individuels seront supervisés par le FID.

## B. OBJECTIFS

Les objectifs de la mission confiée par le FID aux consultants individuels d'appui au ciblage sont de :

- Assister le Comité de Protection Sociale dans toutes les étapes du processus de sélection des bénéficiaires,
- Assurer la transparence dans le processus de ciblage des bénéficiaires,
- Envoyer au FID les résultats de ciblage des ménages ayant reçu la validation communautaire.

## C. Processus de ciblage TMDH

### 1. Les étapes du processus de ciblage

Les ménages bénéficiaires seront sélectionnés suivant un processus comprenant plusieurs étapes. Ce processus sera effectué par le consultant en collaboration avec les membres du Comité de Protection Sociale.

Le Comité de Protection Sociale est composé de 4 membres et est constitué de :

- l'agent communautaire de nutrition (ACN), du Fokontany,
- l'agent communautaire de santé du (AC) du Fokontany,
- un représentant (Directeur ou enseignant) de l'EPP et/ou école primaire privée agréée auprès du MEN,
- un représentant du Fokontany (chef ou adjoint).

<sup>1</sup>Les prestataires, dans la réalisation de leurs mandats, doivent se référer aux manuels d'opérations lesquels décrivent les différentes étapes des processus

Les membres du Comité de Protection Sociale sont notifiés après avoir donné leur acceptation en AG du Fokontany. Son rôle est d'appuyer les programmes dans le processus de ciblage des ménages les plus pauvres. Ils recevront une formation sur le ciblage et feront en sorte que les erreurs de ciblage (exclusion, inclusion) soient réduites au minimum. C'est le consultant d'appui au ciblage communautaire qui va donner ces formations.

Les différentes étapes du processus de ciblage sont :

1<sup>ère</sup> étape - le dénombrement : un dénombrement des ménages se fera au niveau de fokontany et de tous les hameaux formant le Fokontany.

2<sup>ème</sup> étape - le recensement : après des séances d'info-sensibilisation et de communication, le Comité de Protection Sociale recense dans chaque fokontany les ménages vulnérables qui fournissent un certain nombre d'informations définies par le manuel d'opérations TMDH.

Les ménages recensés s'appellent "ménages postulants".

3<sup>ème</sup> étape - la présélection : le délai de recensement écoulé, les membres du CPS font une présélection des ménages postulants, suivant des critères préétablis. Les ménages présélectionnés seront validés par la communauté en Assemblée Générale. Les ménages présélectionnés et validés sont appelés "ménages candidats"

4<sup>ème</sup> étape - la collecte de données : les ménages candidats feront l'objet d'une collecte de données ou enquête PMT (Proxy Means Test) pour les classifier suivant leur degré de pauvreté. Les listes des ménages retenus pour le programme feront également l'objet d'une validation communautaire.

## 2. Prestations

### i. Localités de prestation :

Les Fokontany avec leur commune de rattachement sont présentés dans un tableau en annexe.

### Tableau 2 : La région et district d'intervention du TMDH – LOT

VAGUE	LOT	PROVINCE	REGION	DISTRICT	NOMBRE DE FOKONTANY/ COMMUNES
		Toliara	Atsimo-Andrefana	Betioky-Atsimo	6 Fokontany répartis sur 3 communes

### ii. Activités à mener par le consultant de ciblage communautaire

Les activités à mener par le consultant de ciblage communautaire sont :

- a) La mobilisation des membres de la communauté pour l'Assemblée Générale (AG) à travers :
  - la mobilisation sociale en vue de l'AG de préparation y compris la pré-identification et sensibilisation des membres éventuels de CPS,
  - la participation à l'AG en tant que facilitateur et informateur.
  
- b) La formation des membres de CPS :
  - achat des fournitures nécessaires à la formation sur indication du FID.
  - formation des membres de CPS sur les thèmes communiqués par le FID ;
  - paiement des indemnités de formation des membres de CPS (4 000 Ariary par jour par participant).
  
- c) Le dénombrement des ménages constituant les fokontany avec l'appui du comité de protection sociale :
  - effectuer le dénombrement des ménages habitant dans chaque fokontany de la communauté bénéficiaire c'est-à-dire :
    - le repérage des logements (numérotation)
    - le comptage ainsi que la collecte de quelques questions de base permettant d'identifier les ménages qui vivent dans ces logements entre autres
  - établir un plan détaillé du fokontany afin de faciliter le repérage des ménages et le déroulement de l'enquête PMT.
  
- d) L'appui-conseil au Comité de Protection Sociale pour le recensement des ménages les plus pauvres à travers les activités suivantes :
  - Appui au CPS pour la communication des informations concernant le processus de ciblage des bénéficiaires,
  - Appui au CPS pendant le recensement des ménages : appui au CPS pendant l'identification des ménages ayant des enfants âgés entre 0 et 10 ans et qui sont prioritaires au programme TMDH ;
  - Arrêtage des registres d'inscription/recensement avec le CPS,
  - Recoupement et vérification des informations fournies auprès des ménages inscrits éventuellement par des visites à domicile pour obtenir des données plus fiables ;
  
- e) L'appui-conseil au Comité de Protection Sociale pour la présélection des ménages les plus pauvres à travers les activités suivantes :
  - Présélection avec le CPS par l'application des critères prédéfinis,
  - Appui au CPS à décider des ménages prioritaires ;
  - Sortie de la liste des ménages présélectionnés ;
  
- f) La validation communautaire de la présélection et sortie de la liste des ménages candidats :
  - Mobilisation et préparation en vue de l'AG de validation de la liste des ménages présélectionnés assistée par un nombre supérieur à 30% du nombre de ménages dans la communauté pour la transparence ;
  - Elaboration de la liste des ménages candidats à être transmise pour la collecte des données du PMT ;
  - Gestion des plaintes (enregistrement et aide au remplissage des formulaires de plainte).
  
- g) Le paiement des per diem (forfaitaires ou bien au prorata du nombre de jours) des membres du CPS destinés au ciblage, après la validation communautaire et l'affichage de la liste des ménages présélectionnés.
  
- h) L'information à la communauté sur la suite des actions après la présélection :

- les enquêtes : la durée, le déroulement,
  - la validation communautaire de la liste des ménages pré-éligibles,
  - l'enregistrement des bénéficiaires,
  - le protocole de mise en place des mères - leaders.
- f) Appui-conseil au Comité de Protection Sociale pour la validation et l'enregistrement des ménages bénéficiaires à travers les activités suivantes :
- Restitution et validation des résultats des enquêtes PMT,
  - Enregistrement des bénéficiaires,
  - Prise de photos du chef de ménage et du récepteur des transferts;
  - Formation des ménages sur les droits, responsabilités, coresponsabilités, montant du transfert et mécanisme de transferts ;
  - Remplissage des livrets des bénéficiaires ;
  - Remise des livrets et contrats signés auprès des bénéficiaires
  - Gestion des plaintes.
- g) Assurer la livraison au FID des produits suivants conformément aux canevas prédéfinis:
- Saisie des informations dans les registres d'inscription/recensement
  - Liste des ménages pré-sélectionnés suivant les canevas donnés par le FID,
  - Liste des ménages candidats à être enquêtés pour le PMT
  - Liste des ménages enregistrés et les photos des chefs des ménages et des récepteurs des transferts en version papier photo et numérique;
  - Livrets et contrats signés des bénéficiaires ;
  - La liste des mères leaders élus par fokontany et le nom des membres de son groupe
- h) Faciliter la mise en place des mères - leaders et assurer leurs formations : 1 mère-Leader pour 25 bénéficiaires.
- Accompagner et conseiller les mères - leaders et les ménages par rapport aux coresponsabilités;
  - Remplissage des badges et remise des t-shirt devant une AG des ménages bénéficiaires pour les mères-leader.

### **iii. Thèmes de formation du CPS**

La formation des membres de CPS porte sur :

- Le Résumé du projet FSS, le rôle du Ministère en charge de la Protection Sociale et du FID et de ses activités ;
- La description générale du programme ;
- Les messages qui doivent être diffusés auprès des habitants de leur Fokontany,
- Le processus du ciblage des bénéficiaires ;
- Le dénombrement des ménages constituant la communauté,
- Le recensement des ménages dans le registre d'inscription/recensement,
- L'identification des ménages selon les critères ;
- Le processus de ciblage des bénéficiaires,
- Les modalités de présélection des ménages intéressés,
- La publication et affichage des listes des ménages présélectionnés,
- La collecte des informations sur les ménages candidats (PMT),
- La validation communautaire et l'enregistrement des ménages classés bénéficiaires,

- La publication et affichage des listes des ménages classés et validés bénéficiaires,
- La redevabilité sociale et le suivi-évaluation communautaire,
- La formation des ménages bénéficiaires sur le processus TMDH ;
- Le protocole d'élection des mères – leaders ;
- La gestion des plaintes,
- La remise de la liste des ménages validés au FID.

Durant cette formation, le consultant doit assurer les kits de formation, les horaires et la logistique :

- l'achat des fournitures nécessaires à la formation sur indication du FID.
- le paiement des indemnités de formation des membres de CPS (4 000 Ariary par jour par participant).

### 3. Résultats et produits attendus

Tableau 3 : Les activités et résultats attendus

Activités	Résultats attendus	Produits (à livrer)
Formation de CPS par fokontany	Les membres de CPS sont formés sur les thèmes précis communiqués par le FID Les indemnités de formation sont reçues par les membres de CPS	Rapport détaillé de la formation, fiche de présence et état de paiement.
Dénombrement de tous les ménages constituant la communauté par fokontany	Le nombre exact des ménages et le nombre estimatif de la population sont connus par fokontany. Les ménages habitant les fokontany sont tous identifiés Une cartographie simple des logements dans la communauté est disponible	Rapport de dénombrement. Nombre exact des ménages par fokontany à envoyer au FID un jour après chaque opération de dénombrement (Livraison par fokontany)
Appui au CPS à l'identification et au recensement	Tous les ménages postulants sont inscrits, les informations sont complètes et arrêtées par le CPS	Registre d'inscription/recensement par fokontany
Recoupement	Toutes les informations sont vraies et cohérentes	Registre d'inscription/recensement par fokontany
Présélection par fokontany	Tout ménage présélectionné possède les critères du TMDH	Liste des ménages présélectionnés pour validation
Validation de la liste des ménages présélectionnés et gestion des plaintes	La liste est acceptée par tous les inscrits/recensés Plaintes enregistrées	Liste validée, PV et fiche de présence de l'AG de la validation communautaire 1 Liste des ménages pré-éligibles validée, Formulaire de plaintes Rapport présélection et VC 1
Saisie et livraison des informations et de la liste	Toutes les informations requises par le FID sont bien informatisées et	Liste et information sur support informatique

<b>Activités</b>	<b>Résultats attendus</b>	<b>Produits (à livrer)</b>
des ménages candidats	livrées à temps	Registre d'inscription par fokontany
Validation de la liste des ménages prééligibles et gestion des plaintes	La liste des ménages prééligibles validée Plaintes enregistrées	Liste validée, PV et fiche de présence de l'AG communautaire 2 Formulaires de plaintes
Enregistrement des bénéficiaires	Liste des bénéficiaires établie	Rapport VC2 et enregistrement Liste des bénéficiaires
Dispatch des livrets et contrats des bénéficiaires	Tous les ménages bénéficiaires ont reçu leur livret et leur contrat sont distribués	Liste des bénéficiaires ayant reçu leurs livret et Contrat
Constitution et formation des mères-leader	Mise en place des mères-leader dans chaque Fokontany. Les mères-leader formées	Liste des mères-leader Rapport de formation des Mères leaders. Décharge des badges et t-shirt émmargée par les mères-leader

***Remarque : se référer aux Données particulières article 41.2 pour le délai de remise des livrables***

#### **4. Durée de la prestation et de la mission :**

..... jours (hors approbation des livrables) étalés sur ..... (...) mois à compter de la date de mise en vigueur

Tableau 4 : Les étapes du processus au niveau de fokontany

<b>Les étapes du processus TMDH</b>
1. Mobilisation et préparation AG n°1
2. Appui CPS dans conduite AG n°1
3. Formation des membres du CPS
4. Dénombrement
5. Appui au CPS pour pré-identification des ménages pauvres
6. Recoupement des informations
7. Appui au CPS pour l'établissement de la liste des ménages postulants
8. Mobilisation et préparation de l'AG de validation communautaire de la liste des ménages postulants
9. Appui AG n°2 de validation communautaire
10. Saisie et envoi des listes au FID suivant format FID
11. Restitution des résultats des PMT auprès CPS et préparation AG n°3 avec CPS
12. Appui AG n°3 de validation communautaire pour sortie de la liste des ménages éligibles
13. Envoi des listes validées et rejetées au FID après vérification des informations

14. Formation des ménages éligibles sur les coresponsabilités et explication des détails des transferts
15. Enregistrement, prise de photos, signature des livrets et contrats des bénéficiaires, envoi au FID
16. Dispatch des livrets et des contrats des ménages bénéficiaires
17. Conduite AG n°4 : Mise en place des mères-leaders et formation,
18. Envoi liste des mères-leaders et nom des membres de son groupe et rapport de formation

**Remarque** : se référer au chronogramme ( annexe 2)

## 5. Rapports

Le consultant présente un rapport de présélection, un rapport d'enregistrement et un rapport de mise en place des mères leaders, détaillant ses prestations dans chaque fokontany de ses zones d'intervention. Les rapports seront livrés en version papier et électronique dont le premier sera livré après l'AG de validation de la liste de ménages présélectionnés et le second après l'établissement des livrets des bénéficiaires.

Le rapport de présélection doit comporter :

- les indicateurs suivants : nombre de personnes présents lors de l'AG de préparation, nombre de membres de CPS élus, nombre de membres de CPS formés, montant total des indemnités des CPS payées, nombre de ménages préinscrits, nombre de membres de CPS présents lors de la présélection des ménages à enquêter, nombre de personnes présentes lors de l'AG de validation, liste des ménages non validés et raisons, le nombre de plaintes reçues ;
- La methodologie de denombrement,
- les résultats du dénombrement : nombre exact des ménages par fokontany (NB. : A envoyer au FID aussi un jour après chaque opération de dénombrement. Livraison par fokontany puis par commune et par district)

En outre, les indicateurs relatifs à la prestation doivent être mentionnés, tels que les dates marquantes durant le processus de ciblage.

- l'approche de recouplement adoptée
- les problèmes et solutions adoptées
- les recommandations pour améliorer la mise en œuvre
- les photos des événements marquants
- les produits requis cités auparavant tels que les PV, les listes, le support numérique, ...

Le rapport de présélection doit être reçu par le FID au plus tard .... **jours ouvrables** après l'AG de validation de la liste des ménages présélectionnés.

Le rapport d'enregistrement doit comporter :

- les indicateurs suivants : nombre de ménages prééligibles validés par la communauté, le nombre de ménages rejetés, le nombre de plaintes (reçues, traitées, à traiter), le nombre de ménages enregistrés, le nombre de livrets remplis,
- les problèmes et solutions prises,
- les recommandations pour améliorer le processus d'enregistrement,
- les photos des principaux événements,
- les produits requis : liste des bénéficiaires enregistrés sur support physique et numérique.

Le rapport mère leader doit comporter : le déroulement de la sélection des mères leaders, la liste des mères leaders élus par fokontany avec le nom des membres de chaque groupe en version physique et numérique.

## **6. Suivi et évaluation de la prestation du consultant**

Outre les activités de suivi menées par le FID, la prestation du Consultant fera l'objet d'une évaluation conduite par le FID afin d'apprécier la qualité et la performance du Consultant ; la poursuite de la prestation est décidée par le FID sur la base des résultats de cette évaluation.

### **D. Qualifications requises**

Le Consultant mettra en place un dispositif opérationnel permettant d'assurer la qualité de la mission.

Le Consultant devra avoir la qualité **de Socio-organisateur**, avec au moins un diplôme de bacc+3 en sciences sociales ou en communication ou équivalent, avec une très bonne expérience en socio organisation ou en mobilisation sociale ou communautaire et surtout une très bonne expérience en enquête ménage pour assurer l'opération de dénombrement.

Autres qualités demandées au consultant :

- Connaissances et expériences de Betioky-Sud (serait un atout)
- Expériences en milieu rural malgache ;
- Une aisance relationnelle et une grande capacité de communication ;
- N'ayant aucun engagement, disponibilité continue du début jusqu'à la fin de la mission ;
- En parfaite santé, apte à faire des déplacements dans des zones reculés (marche à pied de longue distance);
- Parfaite maîtrise de la langue malgache et du dialecte locale.

**ANNEXE 1 des TDR : TABLEAU RECAPITULATIF DES ACTIVITES TMDH**

Tableau 5 : Tableau récapitulatif dea activités TMDH au niveau des fokontany et le contenu des rapports

Désignation des activités TMDH	Eléments des rapports, pour chaque étape	Rapport	
1. Mobilisation et préparation AG n°1	<p>Date de début – date fin de chaque étape</p> <p>Méthodologie, approche pour chaque étape</p> <p>Les PV</p> <p>Problèmes rencontrés et solutions apportées pour chaque étape</p> <p>Les recommandations pour les prochaines phases/vagues</p> <p>Les photos des évènements marquants des diverses étapes</p>	<p><u>Rapport de préselection:</u>                      Nombre de personnes présents lors de l’AG de préparation, nombre de membres de CPS élus, nombre de membres de CPS formés, montant total des indemnités des CPS payées, nombre de ménages inscrits, nombre de membres de CPS présents lors de la présélection des ménages à enquêter, nombre de personnes présentes lors de l’AG de validation, liste des ménages non validés et raisons, le nombre de plaintes reçues.                      Liste des ménages candidats</p>	
2. Appui CPS dans conduite AG n°1			
3. Formation des membres du CPS			
4. Dénombrement			
5. Appui au CPS pour pré-identification des ménages pauvres			
6. Recouplement des informations			
7. Appui au CPS pour l’établissement de la liste des ménages postulants			
8. Mobilisation et préparation de l’AG de validation communautaire de la liste des ménages postulants			
9. Appui AG n°2 de validation communautaire			
10. Saisie et envoi des listes au FID suivant format FID			
11. Restitution des résultats des PMT auprès CPS et préparation AG n°3 avec CPS			
12. Appui AG n°3 de validation communautaire pour sortie de la liste des ménages éligibles			
13. Envoi des listes validées et rejetées au FID après vérification des informations			
14. Formation des ménages éligibles sur les coresponsabilités et explication des détails des transferts			
15. Enregistrement, prise de photos, signature des livrets et contrats des bénéficiaires, envoi au FID			<p><b>Rapport d’enregistrement</b> : nombre de ménages prééligibles validés par la communauté, le nombre de ménages rejetés, le nombre de plaintes (reçues, traitées, à traiter), le nombre de ménages enregistrés, le nombre de livrets remplis, les problèmes et solutions prises, les recommandations pour améliorer le processus d’enregistrement, - les photos des principaux évènements,</p> <p><u>Produits requis</u> :</p> <p>liste des bénéficiaires enregistrés sur support physique et numérique.                      Livrets des bénéficiaires bien remplis et signés, , photos des chefs des ménages et des récepteurs des transferts</p>
16. Saisie des informations sur MIS			
17. Dispatch des livrets et des contrats des ménages bénéficiaires			
18. Conduite AG n°4 : Mise en place des mères-leaders et formation,	<p><b>Rapport mère leader:</b> Liste des mères leaders élus par fokontany avec le nom des membres de chaque groupe en version physique et numérique</p>		
19. Envoi liste des mères-leaders et nom des membres de son groupe et rapport de formation			

**LISTE DES FOKONTANY TMDH CONCERNES**

<b>PROVINCE</b>	<b>REGION</b>	<b>DISTRICT</b>	<b>COMMUNES</b>	<b>FOKONTANY</b>
TOLIARA	ATSIMO ANDREFANA	BETIOKY ATSIMO	SAKAMASAY	BEORA II
TOLIARA	ATSIMO ANDREFANA	BETIOKY ATSIMO	SAKAMASAY	BELALITRA II
TOLIARA	ATSIMO ANDREFANA	BETIOKY ATSIMO	SAKAMASAY	TSIBORAKY
TOLIARA	ATSIMO ANDREFANA	BETIOKY ATSIMO	BEZAHA	SAKALALINA
TOLIARA	ATSIMO ANDREFANA	BETIOKY ATSIMO	MANALOBÉ	MORAFENOBE
TOLIARA	ATSIMO ANDREFANA	BETIOKY ATSIMO	MANALOBÉ	ANKILITELO